

6 mars 2018

Concarneau. Port de plaisance : un fonctionnement à clarifier



Pour Bruno Quillivic, adjoint aux affaires portuaires, les bons chiffres et le fait que la liste d'attente soit bien remplie, prouve que Concarneau est un port concurrentiel. | Audric Guerrazzi

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du port de plaisance, publié ce lundi 5 mars, a fait aussi partie des discussions lors du conseil municipal de jeudi.

Dans le cadre de son enquête régionale sur la gestion des ports de plaisance, la Chambre régionale des comptes a publié, hier, son rapport d'observations définitives sur le port de plaisance de Concarneau.

Un rapport de 48 pages, portant sur les exercices 2012 à 2017, concernant presque exclusivement le port de plaisance de Concarneau, qui dispose de 767 places et accueille plus de 25 000 plaisanciers par an.

La Chambre estime que les leçons du transfert de propriété du port, en 2007, de l'État vers le Département, n'ont pas été tirées. La Ville a continué de verser une redevance à l'État alors qu'elle était concessionnaire du Département et le « ponton de la porte aux vins », qui ne figure pas au contrat de concession, se trouve mis à la disposition gratuite du port de plaisance, alors qu'il ne le devrait pas.

1,7 nuitée contre 2,4 dans le Finistère

La Chambre espère que le transfert de propriété vers la Région rendu obligatoire par l'application de la loi NOTRe, effectif depuis le 1er janvier 2017, permettra de « **procéder à la clarification des responsabilités et de divers engagements** ».

En outre, il est presque explicitement demandé de ne plus recruter le personnel du port de plaisance sous statut de fonctionnaires. Actuellement, les personnels du port de plaisance « **représentent 1 % des effectifs totaux de la commune**, explique le communiqué de la Chambre. **Alors que le personnel employé pour la gestion d'un Service public à caractère industriel et commercial (Spic) relève normalement du droit privé.** »

Débats en conseil

Lors du conseil municipal, Claude Drouglazet, d'A Bâbord Toute !, a estimé que le « **risque d'insincérité budgétaire** » du budget annexe du port de plaisance, mentionné en page 25 du rapport, était quelque chose de « **grave** ».

La Ville a expliqué que cette volonté de « **maximiser le fonds de roulement** », en ayant recours chaque année à de nouveaux crédits et aux dépens des investissements, était faite afin « **d'autofinancer des travaux, notamment en cas de tempête** ».

Un fonds de roulement qui devrait toutefois être consommé par « **les travaux de renforts réalisés sur le môle Péneroff** » et les sanitaires.



Pour Bruno Quillivic, adjoint aux affaires portuaires, les bons chiffres et le fait que la liste d'attente soit bien remplie, prouve que Concarneau est un port concurrentiel. | Audric Guerrazzi

Les sanitaires, qui étaient aussi le sujet d'une intervention de Nicole Ziegler, qui a estimé que « **le port de plaisance de Concarneau s'enorgueillirait d'avoir des sanitaires de qualité** ». L'élue d'opposition notait aussi le faible nombre moyen de nuitées sur le port : 1,7 contre 2,4 dans le Finistère.

Mais pour Bruno Quillivic, adjoint aux affaires portuaires : « **Concarneau n'a pas à rougir de ses sanitaires, même s'ils datent des années 1980.** » Du moins du point de vue de la qualité des infrastructures, même si une plus grande surface serait idéale.

Il a estimé, par ailleurs, que les problèmes budgétaires soulevés par la Chambre étaient « **des erreurs d'affectations** ». Et qu'elles seraient donc corrigées.

Pour lui, le fait que la liste d'attente soit bien remplie prouve que Concarneau est un port de plaisance « **concurrentiel** ». Il s'est félicité de l'entretien régulier des pontons. « **C'est important** », a-t-il commenté. « **Non, c'est normal** », a rétorqué Nicole Ziegler.

Enfin, dans le but de « **booster la fréquentation** », Concarneau va adhérer au réseau Passeport Escales du Morbihan, qui offre aux navigateurs des nuitées dans leurs ports d'escale.